Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 48 (1922)

Heft: 8

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ouvrage de M. G. Soll est un recueil d'exercices destinés à apprendre aux élèves des écoles professionnelles et des technicums et même aux étudiants ingénieurs, d'une manière pratique, sur des exemples concrets, ce qu'ils doivent connaître de la théorie de la poutre continue pour pouvoir comprendre et appliquer les prescriptions officielles.

Dans une brève introduction, l'auteur établit l'équation de Clapeyron pour le cas particulier d'une poutre à moment d'inertie constant et les modes de charge les plus usuels. Il l'applique ensuite à la résolution détaillée de 15 exemples numériques de poutres à 2, 3 et 4 travées solidaires sollicitées par des charges fixes, concentrées ou réparties. Six autres exemples montrent l'application de la théorie de la poutre continue à diverses constructions en béton armé. Des tabelles numériques qui terminent le volume facilitent les calculs.

M. P.

SOCIÉTÉS

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

Séance du 15 décembre 1921.

M. Edm. Fatio, président, ouvre la séance à 8 h. 30 en présence de vingt-et-un membres et fait diverses communications de la part du Comité: La commission chargée de l'examen du nouveau programme proposé pour la Section d'Architecture de l'Ecole des Beaux-Arts s'est déjà réunie. La Chambre Syndicale des Maîtres Menuisiers a envoyé une nouvelle série de prix à l'examen. Le Comité a reçu une lettre de l'Association genevoise des Maîtres Serruriers, relative aux chômage, aux moyens d'y remédier partiellement, à la répartition des travaux futurs.

M. Fatio tient à faire remarquer à l'assistance que du fait de la réception de M. R. Neeser en novembre 1921 la Section a atteint le chiffre de cent membres appartenant à la Société suisse.

La parole est ensuite donnée à M. Auguste Boissonnas, ingénieur, pour une conférence sur « L'avenir des voies ferrées desservant Genève ». M. Boissonnas expose en résumé ce qui suit :

Les relations internationales, profondément troublées par la guerre, sont loin d'avoir encore repris leur cours normal. Les nouveaux groupements constitués apporteront sans doute des modifications importantes dans le courant des communications par voies ferrées; il se fait une réorganisation dans laquelle d'anciens intérêts et de nouvelles aspirations entrent en conflit. Le moment est donc venu de passer en revue les projets qui ont été présentés pour améliorer la situation de Genève et de rechercher dans quelles mesures ils sont encore réalisables.

M. Boissonnas procède à cet examen et poursuit : Il a paru à un groupe d'ingénieurs qu'il était de toute nécessité qu'à la veille de la ratification de la nouvelle convention des zones, d'une part, le nom de la Faucille fût prononcé et rappelé au Gouvernement français comme suite à la convention de 1909, sur les voies d'accès au Simplon, d'autre part, on envisageât ce qu'il y aurait lieu de faire au cas où le percement de la Faucille devrait se faire encore attendre quelque peu.

La solution dans le second cas paraît être la pénétration sur territoire genevois de la ligne de la rive gauche du lac, avec établissement d'une nouvelle gare à proximité de l'agglomération, afin d'obtenir pour Genève les facilités qui ont été accordées à Bâle par la Gare badoise et le raccordement à travers le canton de Bâle, de la ligne Constance-Carlsruhe. Des conventions précises assurent au trafic allemand des avantages manifestes à travers la Suisse. Il est juste que Genève puisse bénéficier d'avantages semblables pour le trafic qui l'intéresse.

Aucune échéance sans doute ne peut être mise au doublement de la ligne du P.-L.-M. sur la rive gauche du lac (ce doublement appartient aux projets mentionnés ci-dessus), mais ce n'est pas un motif pour ne pas prévoir dès maintenant ce qui devra se passer, si cette éventualité se réalisait avant le percement de la Faucille, dans le but d'améliorer le tracé de la ligne dite du « 45e parallèle Nantes-Bordeaux-Lombardie-Trieste-Odessa». Cette solution serait du reste à l'avantage manifeste de la Suisse, puisqu'elle contribuerait à l'alimentation du Simplon et il serait juste que Genève eût sa part.

M. Fatio remercie vivement M. Boissonnas dont la conférence a été écoutée avec un intérêt évident et est suivie d'une discussion animée.

La séance est levée à 10 h. 45.

Le secrétaire: EDM. EMMANUEL.

Rapport présidentiel pour l'année 1921.

Messieurs et chers collègues,

Depuis notre dernière assemblée, notre Section s'est réunie en cinq séances.

Le Comité, qui était composé de cinq membres, a été porté à sept pour 1921, à savoir : MM. Fatio, président, Brémond, vice-président ; Emmanuel, secrétaire ; Grosclaude, trésorier ; Fulpius, Delessert et Leclerc.

Nous avons cette année la réélection dudit Comité, son mandat de deux ans étant terminé.

Les cotisations avaient été fixées pour cette année à Fr. 8 pour les membres en dessous de trente-cinq ans et à Fr. 12 pour les membres en dessus de trente-cinq ans révolus ; nous croyons, pour la bonne marche de nos fianances, devoir maintenir ce taux.

Chacune de nos séances a été suivie d'une causerie :

- de M. Henri Berthoud sur « Les Améliorations Foncières » ; de M. Albert Filliol sur « La Station transformatrice de Chèvres » ;
- de M. Louis Blondel sur « La nouvelle loi des sites et des monuments historiques » ;
- de M. Auguste Boissonnas sur « L'Avenir des voies ferrées de raccordement à Genève ».

Nous remercions encore à cette occasion nos conférenciers, qui sont tous membres de notre Société, pour leurs intéressants travaux et leur bonne volonté.

En outre, nous avons été convoqués par la Classe d'Industrie à deux conférences : une de M. le professeur Guye sur « L'Acoustique des salles », l'autre de M. Max Reinhard sur « Le pétrole ».

Nous avons organisé de plus quatre visites :

1º aux logements ouvriers de la rue Caroline ;

2º aux maisons ouvrières de la Coopérative d'habitations, à Aïre;

3º au laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole des Arts et Métiers ;

4º à la station transformatrice de Chèvres.

Notre reconnaissance va aux personnes de bonne volonté qui nous ont pilotés dans ces visites.

Nous avons reçu dans le courant de l'année sept nouveaux membres, qui sont : MM. Robert Pesson, ingénieur (de la Section bernoise) ; Walter Wyssling, ingénieur (de la Section de Zurich); Jean-Jacques Dériaz, architecte, Armand Risch, ingénieur (de la Section de Bâle); Gustave Mathys, ingénieur (de la Section argovienne); René Neeser, ingénieur (de la Section vaudoise); William Dériaz, ingénieur, soit six ingénieurs et un architecte.

Nous avons dû, à regret, inscrire la démission de M. Jules Zumthor, architecte, qui a quitté Genève, et le transfert de M. Geelhaar qui a passé à la section de Berne.

En 1920 nous avions constitué une caisse de chômage qui avait pu se dissoudre à la suite d'un recours fait au Conseil fédéral. Malheureusement, le chômage ayant augmenté, nous avons dû cet automne, par ordre du Conseil fédéral, reconstituer cette caisse dont le Comité a été formé de la façon suivante:

MM. Bourrit, président, Brémond, vice-président, Turrettini, secrétaire, Haas, trésorier et Delessert. Cette caisse de chômage, quoique organisée par nous, est tout à fait indépendante de notre Société.

La souscription faite parmi nos membres pour la caisse d'aide aux chômeurs a produit 372 francs.

Nous avons renouvelé à MM. Bordigoni et Bovy leur mandat de commission pour l'étude des séries de prix. Dans le courant de cette année ils ont eu à faire soit avec les maçons, soit avec les menuisiers.

Nos délégués à la Fédération des Sociétés artistiques de Genève, MM. Guyonnet, Weibel et Fatio, ont été convoqués à deux séances pour discuter la question des Bords de l'Aire et de la Petite Corraterie.

M. le Conseiller administratif chargé de l'Instruction publique nous a soumis le nouveau programme de la Section d'Architecture de l'Ecole des Beaux-Arts pour préavis. Il a été confié pour étude à une commission composée de MM. Arthur, Baudin, Braillard, Delessert, Fatio et Roche. Elle doit rapporter dans cette séance et nous souhaitons que les décisions que prendra l'assemblée soient favorables à la création de cette nouvelle école.

Nous avons appuyé la Section de Bâle dans une réclamation qu'elle a faite au Conseil Fédéral pour que les techniciens soient mieux représentés dans les Commissions internationales.

Le point important de notre activité durant cette année a été l'étude de la nouvelle gare à Genève; pour laquelle une commission a été nommée, composée de : MM. Brémond, président; Alexandre Camoletti, Delessert, Hœchel, Roche, Imer-Schneider et Turrettini et, comme membres à titre consultatif : MM. Charbonnier, C. Martin et F. Reverdin. Ils ont eu de nombreuses séances dont les conclusions ont été discutées dans une séance générale à laquelle assistait M. le conseiller d'Etat Perrenoud.

Leurs vœux ont été ratifiés, puis transmis ainsi que le rapport complet, imprimé, au Département des Travaux publics. Ce rapport a été l'objet de diverses critiques, mais par contre nous savons qu'il a été un stimulant pour nos autorités dans cette question qui traîne depuis longtemps au grand détriment de notre canton.

Le présent rapport, qui est un résumé très succint de notre activité pendant cette année, prouve que nous n'avons pas été inactifs et nous voulons espérer que le travail opéré l'aura été pour le bien de notre Société et que nos membres y auront trouvé de l'intérêt.

Nous terminons en faisant des vœux pour le développement de notre Section, qui, cette année, peut fêter son centième membre en la personne de M. René Neeser, auquel nous souhaitons plus spécialement et à nouveau la bienvenue parmi nous.

Pour le Comité:

EDM. FATIO.

Assemblée générale ordinaire annuelle et séance du 19 janvier 1922.

L'assemblée générale est ouverte par M. Edm. Fatio, président, à 8 h. 30 et réunit trente-deux membres.

Lecture est donnée des rapports du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes pour l'année 1921. Ils sont adoptés sans opposition, puis la cotisation pour l'année 1922 est fixée à Fr. 12 pour les membres ayant plus de trente-cinq ans et à Fr. 8 pour ceux âgés de moins de trente-cinq ans.

L'élection du nouveau Comité pour l'exercice biennal 1922-

1923 a lieu ensuite. Sont élus :

MM. Maurice Brémond, président; Membres: Etienne Bolle, Maurice Braillard, Alexandre Camoletti, Henri Grosclaude, Adolphe Guyonnet, Camille Martin.

MM. G.-F. Lemaître et E. Odier sont nommés vérificateurs des comptes pour la même période de deux ans.

MM. Blondel, Brémond, Émmanuel, délégués en titre. MM. Bolle, Bourrit, Maillart, délégués suppléants pour l'année 1922.

Les tractanda de l'Assemblée générale étant ainsi épuisés, on passe à l'ordre du jour de la séance.

M. Fatio informe les assistants que les entrepreneurs maçons sont d'accord d'établir une nouvelle série de prix, aussi bas que possible. De même les entrepreneurs menuisiers vont revoir leur série de prix, quoique toute récente, et donneront des prix minima, quitte à les majorer pour les soumissions.

Le directeur de l'Ecole des Arts et Métiers désire que la Société genevoise appuie auprès du Conseil d'Etat une demande de crédit pour l'achat d'une machine servant à essayer les plots, les poutres en béton et destinée à compléter le laboratoire existant. La Société se déolare d'accord de donner son appui moral à cause de l'intérêt général que présente l'existence d'une telle machine à Genève.

M. A. Boissonnas a informé le Comité que l'adresse au Conseil d'Etat, signée par nombre de membres à la séance du 15 décembre 1921 et relative à l'avenir des voies ferrées desservant Genève, a été bien accueillie et que le Conseil d'Etat l'a convoqué à une entrevue.

La Ville de Genève a envoyé à la Société plusieurs exemplaires de la brochure qu'elle a publiée sur la « Question de la Gare » ou plus exactement sur son projet de « Gare aux Cropettes ».

De la Section romande de l'Union pour l'Amélioration du Logement sont parvenues des normes dont l'emploi est recommandé aux membres de la Société.

La Ville de Belgrade a ouvert un concours international pour un plan d'extension. Les pièces remises aux concurrents sont exposées dans la salle.

M. Charles Borel, ingénieur à Genève, précédemment membre de la Section neuchâteloise, est reçu membre de la Société genevoise sur sa demande.

Aux propositions individuelles, M. Baudin suggère de demander aux autorités compétentes d'établir un programme complet de constructions diverses, comme cela se fait ailleurs en Suisse. La proposition est renvoyée au Comité pour étude.

M. Braillard propose que les architectes de la Section aient des séances spéciales qui seraient intercalées entre les séances communes aux ingénieurs et aux architectes et leur permettraient de discuter plus à fond les questions qui leur sont particulières. La Section vaudoise a ainsi, paraît-il, une soussection des architectes. Le Comité examinera cette suggestion.

Lecture est donnée finalement du rapport de la commission chargée d'étudier le nouveau programme prévu pour la Section d'Architecture de l'Ecole des Beaux-Arts. Il conclut à l'approbation de ce programme. Ses conclusions sont acceptées par la Société.

La séance est levée à 10 h. 25.

Le secrétaire: EDM. EMMANUEL.